Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 40 (1946)

Artikel: L'Ordre de St-Jean et la Suisse

Autor: Zeininger, H.C. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126797

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Ordre de St-Jean et la Suisse

Par H. C. de ZEININGER

Résumé de l'histoire de l'Ordre [1]

En Palestine et en Chypre [2]

Les origines des Hospitaliers de St-Jean, le premier et le plus célèbre des Ordres religieux et militaires, remontent à la seconde moitié du 11e siècle. Un groupe de marchands d'Amalfi avait obtenu la permission de construire à Jérusalem, non loin du St-Sépulcre, un petit quartier chrétien où l'on vit surgir, à partir de 1063, des établissements commerciaux, une église, des auberges et un hospice pour accueillir les pèlerins. Ces établissements se trouvaient, selon toute probabilité, à la même place que d'autres institutions semblables — sans exclure celles qu'avait fondées Charlemagne, voire même celles d'une impératrice du 5e siècle — et qui avaient été détruites en 1010.

[1] La littérature très nombreuse sur l'Ordre se trouve énumérée dans les ouvrages spéciaux suivants : FERDINAND DE HELLWALD, *Bibliographie méthodique de l'Ordre souverain de St-Jean de Jérusalem*, Rome 1885 ; ETTORE ROSSI, *Aggiunta alla Bibliographie méthodique... di Ferdinand di Hellwald*, Rome 1924. Ce dernier auteur a publié une nouvelle addition, en annexe à son *Riassunto storico del Sovrano Militare Ordine di S. Giovanni di Gerusalemme*, Rome 1929. — Une troisième addition à la bibliographie de Hellwald fut donnée par T. Guarnaschelli et E. Valenziani, dans l'*Archivio storico di Malta*, 1938, p. 436 sq. — Pour les ouvrages parus dans la suite, on peut consulter les comptes-rendus de la revue de l'Ordre et de l'*Archivio storico di Malta*, du moins jusqu'en 1943.

Il faut noter toutefois que l'Ordre n'a rencontré jusqu'ici qu'un *seul* historien vraiment digne de ce nom, JOSEPH DELAVILLE LE ROULX, savant compilateur du *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem* (1100-1310), Paris 1894-1901, 3134 pages in-fo, dont nous citerons ci-après les deux ouvrages principaux sur l'histoire de l'Ordre. De 1421 jusqu'à 1798, toute l'histoire reste encore à écrire, tâche qui est malheureusement peu encouragée par ceux que cela devrait intéresser en premier lieu. Car les deux catégories d'auteurs qui ont écrit en général sur les Hospitaliers, des historiens de profession et des amateurs — pour la plupart membres de l'Ordre — ont fait preuve, le plus souvent, d'une ignorance complète du sujet.

[2] JOSEPH DELAVILLE LE ROULX, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre* (1100-1310), Paris 1904. — Sur l'origine du bienheureux Gérard, cf. notre étude dans la Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 1945, p. 145 sq.

Dans l'hospice dépendant alors du couvent bénédictin de Ste-Marie Latine, se forma une sorte de confrérie hospitalière qui, après la conquête de Jérusalem par les Croisés, en 1099, se rendit indépendante du monastère et fut reconnue comme telle sous son recteur, du nom de Gérard, par le Pape Pascal II, en 1113.

La petite confrérie prit rapidement de l'extension et reçut des donations importantes, surtout en Europe, de la part de ceux qui avaient pu se rendre compte, à Jérusalem, de l'utilité de l'Hôpital.

Après le décès de Gérard, en 1120, l'Ordre des Hospitaliers de St-Jean assuma sous son successeur, Raymond du Puy, de nouvelles fonctions en prenant part activement à la protection des pèlerins et, depuis 1137, aux guerres des chrétiens contre les infidèles. Au but originaire de l'Ordre : l'assistance hospitalière, s'ajoutait de la sorte une activité militaire qui lui conféra cet aspect caractéristique, à la fois religieux et chevaleresque, qu'il a conservé dans la suite. En menant, le premier, ses chevaliers aux batailles en Palestine, Raymond du Puy commença cette longue série de gloires militaires qui ont rendu à jamais célèbres les chevaliers de St-Jean. C'est aussi à lui que l'Ordre doit sa première Règle : l'original est perdu et la date exacte inconnue ; elle est en tous cas antérieure à 1153.

Entre temps, les propriétés des Hospitaliers s'étendirent toujours davantage, et les donations eurent comme conséquence la fondation de nombreux hospices destinés à recevoir les pèlerins sur le chemin de la Terre Sainte. Dans ces maisons, dirigées par un précepteur qui reçut plus tard la dénomination de commandeur, se trouvaient toujours quelques frères, plus tard aussi des prêtres de l'Ordre pour s'occuper des soins à donner aux voyageurs, mais naturellement aussi de l'administration de leur établissement. Les « frères », après avoir accompli leur noviciat au service des hôpitaux, se rendaient à Jérusalem pour y faire leur profession religieuse comme chevaliers ou comme servants, tandis que ceux d'entre eux qui ne prononçaient pas de vœux solennels étaient appelés « confrères », ne portaient pas les armes et furent employés surtout dans les œuvres hospitalières et charitables ou dans l'administration des biens de l'Ordre.

Nous nous bornons à relever parmi les entreprises militaires de l'Ordre contre les Musulmans, le siège de Damas, la prise d'Ascalon en 1153, l'expédition malheureuse contre l'Egypte, le combat près de Nazareth dans lequel le maître Roger des Moulins perdit la vie, la vaine défense de la Ville Sainte, en 1187 ; la conquête d'Acre, en 1191 ;

la seconde campagne, également malheureuse, contre l'Egypte, de 1218 à 1221 ; la bataille de Gaza, etc.

Vaillants défenseurs des derniers centres de la résistance chrétienne, d'Acre, du comté de Tripoli, de la principauté d'Antioche, du royaume d'Arménie, les chevaliers ne purent cependant pas empêcher à la longue que le manque d'aide de la part des pays européens comme les discordes entre les chrétiens eux-mêmes, ne provoquassent successivement l'écroulement de toutes leurs positions en Syrie : ils perdirent Jaffa en 1268 ; l'énorme forteresse du « Crac », après une défense d'une semaine seulement, en 1271 ; celle de Margat en 1285, Tripoli en 1289, et enfin St-Jean d'Acre en 1291.

L'Ordre de St-Jean trouva un refuge à l'île de Chypre, et son grand-maître prit sa résidence à Colos, près de Limisso. Pour pouvoir continuer l'activité guerrière contre les infidèles, on eut besoin d'une flotte armée, laquelle fut créée incontinent. On la devait surtout aux efforts du grand-maître Foulques de Villaret qui fut le premier amiral de l'Ordre. — Afin de se constituer une base navale plus près des côtes de l'Asie Mineure, les chevaliers occupèrent plusieurs îles des Sporades et prirent, après un siège qui avait duré deux ans, la ville de Rhodes en 1308.

A Rhodes [1]

Si les grands-maîtres de l'Ordre avaient exercé des droits féodaux dans plusieurs de ses anciennes propriétés, c'est avec Rhodes et les îles environnantes du Dodécanèse que les Hospitaliers entrèrent en possession d'un territoire indépendant et purent former un Etat pratiquement souverain. Gouverné par ses propres lois, battant monnaie, ayant une armée et une flotte non moindres que celles de la plupart des républiques maritimes de la Méditerranée, l'Ordre traita d'égal à égal avec les autres puissances, étant devenu un facteur d'une importance considérable dans la politique internationale.

A la même époque, il acquit la plupart des grandes propriétés de l'Ordre du Temple, supprimé en 1312 après un procès qui avait duré cinq ans.

Son organisation prit alors la forme qu'il conserva jusqu'à la fin du 18e siècle. Comme l'Ordre avait des propriétés dans tous les

[1] Joseph Delaville le Roulx, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac*, Paris 1913. — Pour le reste de la domination de l'Ordre à Rhodes (1421-1522), on peut se référer à la *Bibliografia Rodia* de G. Fumagalli (Florence 1937).

pays européens et était composé de chevaliers de toute la chrétienté, l'administration se fit d'après des groupements nationaux, appelés « Langues ». La France, n'étant pas encore unifiée et dépendant alors de trois souverains différents, forma à elle seule trois Langues. Chaque Langue avait au siège du grand-maître un chef, pilier ou bailli conventuel, auquel certaines charges furent assignées dans la suite. Les huit Langues de l'Ordre étaient les suivantes : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Angleterre, Allemagne, Castille avec Léon et Portugal. Pour l'administration des possessions européennes, les Langues comprenaient un ou plusieurs grands-prieurés dont dépendaient les bailliages et commanderies de l'Ordre dans les différents pays.

Parmi les exploits guerriers les plus importants dans lesquels brilla pendant cette époque l'Ordre de St-Jean, on peut mentionner la victoire navale de dix de ses galères sur les Turcs dans la mer Egée, en 1334 ; la prise de Smyrne, en 1344, ville que l'Ordre réussit à défendre jusqu'en 1402 ; la prise d'Adalia, en Pamphylie, occupée de 1361 à 1373 ; les expéditions contre les ports de la Syrie et Alexandrie d'Egypte, en 1365 ; l'acquisition, à la fin du 14e siècle, de la Morée, vendue, une dizaine d'années plus tard, aux Byzantins ; l'occupation, en 1408, du site de l'ancienne Halicarnasse, en Carie, où l'Ordre construisit le château de St-Pierre qu'il conserva jusqu'en 1522 et qui était une position d'autant plus importante qu'elle contrôlait le canal entre Cos, île également en possession de l'Ordre, et l'Anatolie ; la victoire, en 1440, de huit galères de l'Ordre sur dix-huit d'une flotte égyptienne ; la défense de Rhodes, en 1444, contre une attaque égyptienne.

Après la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, la situation de l'Ordre devenait difficile. La mémorable attaque de Mahomet II contre Rhodes, en 1480, qui dura trois mois, fut repoussée, mais il fallait plus de ressources, en hommes et en argent, que l'Ordre n'en avait alors à sa disposition pour pouvoir continuer la défense ou même passer à l'attaque. En même temps, divers Ordres, devenus superflus, vu leur faiblesse, possédaient encore de riches revenus qui auraient pu être rendus utiles: c'est pour cette raison que le Pape Innocent VIII, en 1489, réunit celui du St-Sépulcre et d'autres encore à l'Ordre de St-Jean.

Les Hospitaliers atteignirent alors l'apogée de leur splendeur : la ville de Rhodes, avec ses murailles si impressionnantes et ses nombreux bâtiments de l'époque, qui ont résisté aux ravages du temps et des hommes, en rend témoignage de nos jours encore.

De 1499 à 1503, les chevaliers participèrent à la grande ligue

chrétienne formée pour combattre les infidèles, qui aboutit à la prise de Ste-Maure, en 1502. En 1510, une escadre de l'Ordre attaqua une flotte égyptienne au large des côtes de la Cilicie et détruisit ou prit une quinzaine de navires. Mais la puissance des Turcs devenait toujours plus grande : ils conquirent la Syrie et l'Egypte en 1516, et prirent Belgrade en 1521. L'Ordre resta seul au Levant pour combattre. L'héroïque défense qu'offrirent 300 de ses chevaliers à la tête d'une dizaine de milliers de soldats pendant cinq mois, en 1522, aux assauts d'une armée de 200 000 hommes, ne put que retarder la chute de Rhodes : le grand-maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam dut capituler, et au commencement de 1523 la flotte de l'Ordre quitta l'île de Rhodes d'où il avait assuré la protection des chrétiens du Levant pendant plus de deux siècles.

A Malte [1]

Après de brefs arrêts dans plusieurs autres ports de la Méditerranée, la flotte des Hospitaliers stationna pendant quelques années à Civitavecchia, tandis que le grand-maître résida à Viterbe ou à Corneto. En 1524 déjà, une commission de chevaliers avait inspecté l'île de Malte que l'Empereur Charles-Quint était disposé à leur céder. Mais les guerres que ce prince avait à soutenir à cette époque contre la France et ses alliés, retardèrent le règlement de cette affaire cependant si importante pour l'Ordre qui avait transféré, en 1527, son siège à Nice. En 1530 seulement, et grâce à l'intervention du Pape Clément VII, lui-même membre de l'Ordre, eut lieu l'inféodation des îles de Malte, Goze et Cumin ainsi que de la ville de Tripoli en Afrique. Elle fut effectuée par Charles-Quint en sa qualité de roi de Sicile, mais l'Ordre n'était tenu qu'à fournir un faucon, chaque année, à son suzerain.

La flotte de l'Ordre reprit immédiatement son activité. Mentionnons les batailles navales dans la syrte de Libye, en 1531 ; la célèbre expédition contre Alger, en 1541. L'éloignement de la Tripolitaine en rendit toutefois la conservation difficile et, lors d'une première attaque turque contre Malte, en 1551, on dut se décider à évacuer le poste avancé de Tripoli. — Un débarquement à l'île de Djerba, devant les côtes de la Tunisie, n'eut pas de résultat durable et le château fort déjà pris dut capituler devant les Turcs, en 1560. Avec plus de succès, les

[1] Rien de vraiment scientifique et d'objectif n'existe sur l'ensemble de la domination de l'Ordre à Malte, sur laquelle on trouve des détails intéressants mais souvent dictés par une tendance hostile aux Hospitaliers, dans [D.] MIÈGE, *Histoire de Malte*, Paris 1840.

chevaliers participèrent, en 1564, à la conquête du Peñón de Vélez, au Maroc, et à l'assaut de Malvasie, au Péloponnèse. Mais le plus glorieux fait d'armes de l'Ordre fut accompli l'année suivante.

En effet, en mai 1565, une flotte turque de 200 navires, ayant à bord une armée de 50 000 hommes, fit son apparition devant Malte où elle débarqua. Encore renforcées dans la suite, ces forces se livrèrent à un assaut formidable des fortifications de l'île, occupées par 300 chevaliers, autant de servants d'armes, 6000 soldats maltais et quelque 2000 mercenaires à la solde de l'Ordre. Le fort de St-Elme, défendu avec un héroïsme inouï, tomba après une résistance de plus d'un mois et la mort de son dernier occupant. Quelques jours plus tard, un premier secours atteignit l'île et permit au grand-maître Jean de la Valette-Parisot de résister jusqu'au commencement de septembre, où l'arrivée d'un nouveau contingent, comprenant 240 chevaliers et quelques milliers d'hommes, fit lever le siège par les Turcs qui y avaient perdu en vain plus de 20 000 des leurs.

En souvenir de ce siège que commémorent les Maltais chaque année le 8 septembre, on construisit une nouvelle capitale, appelée La Valette en souvenir du grand-maître qui avait mené si courageusement la défense victorieuse. Elle forme encore aujourd'hui, par ses fortifications dont les casemates ont résisté même aux bombardements aériens de la dernière guerre, par ce qui reste de ses splendides palais et églises, un monument de la grandeur de l'Ordre des Hospitaliers dont les chevaliers portent avec fierté le surnom de Malte.

Quelques années après le siège de 1565, l'Ordre prit part à la victoire navale de Lépante où il tenait la droite de la flotte chrétienne, et pendant tout le siècle suivant, sa marine livra une guerre ininterrompue aux infidèles. La prise de Corinthe, en 1611 ; les attaques contre Tripoli, en 1639 ; celle du fort de la Goulette, devant Tunis, en 1640 ; la participation, pendant 25 ans, à la guerre de Candie avec une flotte de sept galères qui remporta, en 1656, une victoire navale dans l'embouchure même des Dardanelles : tout cela sont autant de pages glorieuses dans l'histoire militaire de l'Ordre.

Mentionnons que, pendant une dizaine d'années, les Hospitaliers firent même une tentative de colonisation aux Antilles, en Amérique, ayant acquis, en 1653, les îles de St-Christophe, St-Martin, Saint-Barthélemy, Ste-Croix, etc.

Entre temps, l'activité guerrière de la flotte de l'Ordre, qui se composait à cette époque de huit galères, ne fut jamais interrompue :

citons la prise de Chio, en 1694, île où les chevaliers purent tenir pendant plusieurs mois.

Au commencement du 18e siècle, on procéda à une réforme de la marine, remplaçant une partie des lourdes galères par des vaisseaux plus légers. — La puissance turque étant en lent déclin, l'activité principale des navires de l'Ordre se tourna alors vers la chasse aux corsaires barbaresques, qui infestèrent cependant encore longtemps la Méditerranée. La nouvelle flottille participa toutefois aussi à l'expédition des Espagnols contre Oran, en 1707, et encore en 1783 et 1784, les escadres maltaises les aidèrent avec succès à l'occasion de leurs attaques contre Alger. De petites rencontres maritimes eurent lieu continuellement au large des côtes africaines et dans la Méditerranée occidentale, et il ne faut pas oublier que, malgré un affaiblissement indéniable de la puissance de l'Ordre, ses chevaliers n'ont jamais conclu de paix avec les ennemis de la foi chrétienne et n'ont pas cessé, jusqu'au dernier moment de leur règne à Malte, de continuer leurs « caravanes » contre les infidèles. La flotte de l'Ordre comprenait alors toujours deux vaisseaux de ligne, une frégate et trois galères.

Ce règne des Hospitaliers a été prospère, non seulement pour l'Ordre mais tout spécialement pour les Maltais eux-mêmes, dont la population a presque triplé pendant cette période. Si connus étaient les bienfaits d'un tel gouvernement que les Corses, soulevés contre la République de Gênes, offrirent le leur au grand-maître Emmanuel Pinto ; l'opposition de la France fit échouer ce projet. — C'est également à ce grand-maître que Malte dut la construction de la magnifique bibliothèque fondée en 1650, et l'établissement d'une université qui commença ses cours en 1771.

Le grand-maître Emmanuel de Rohan tint, en 1776, le dernier chapitre général, inaugurant un redressement qui, malheureusement, ne put aboutir à cause des événements politiques qui bouleversèrent les bases matérielles de l'Ordre. En effet, la révolution en France le priva de toutes ses possessions dans ce pays, obligeant, en outre, l'Ordre à secourir de nombreux réfugiés, car peu après, l'invasion des armées françaises le priva également de ses biens dans l'Italie du nord. Aussi s'efforça-t-il de trouver ailleurs l'appui qui venait de lui manquer : le tsar Paul de Russie offrit son aide. Mais au moment même où la conclusion d'un accord entre le grand-maître Ferdinand de Hompesch et le tsar aurait dû procurer à l'île de Malte la protection de la Russie, l'escadre française, qui était en route pour la campagne d'Egypte

de Napoléon Bonaparte, viola la neutralité que le traité d'Utrecht de 1713 avait solennellement garantie à l'Ordre, débarqua, en juin 1798, des troupes et s'empara de l'île et des forteresses, chassant le faible grand-maître qui n'avait pas su employer les moyens de défense encore considérables qu'il avait à sa disposition.

En Italie [1]

La perte de Malte et tous les événements qui suivirent en Europe, la révolution française et ses répercussions eurent pour l'Ordre de St-Jean des conséquences dont celui-ci n'a jamais pu se remettre entièrement. Car si, au moment de la perte de Rhodes, les nouvelles croyances introduites dans plusieurs pays du nord de l'Europe lui avaient enlevé toute la « Langue » d'Angleterre, le bailliage capitulaire de Brandebourg et quelques autres propriétés, il comptait encore, au moment où éclata la révolution en France, 22 grands-prieurés, 19 bailliages capitulaires et 570 commanderies. Vingt et un ans plus tard, il ne lui restait plus que les deux prieurés de Bohême et de Messine, le tsar Alexandre venant de supprimer tout ce que son père, qui avait succédé comme grand-maître à l'incapable Hompesch, avait donné à l'Ordre dans son empire pour le dédommager de ses pertes. Toutes les démarches pour rentrer en possession de Malte, que la paix d'Amiens de 1802 lui avait cependant assurée sous la garantie des grandes puissances, y comprises l'Angleterre et même la Turquie, restèrent vaines. Il fallut se résoudre à tenir compte des circonstances.

Une autre conséquence de cet état de choses fut la diminution rapide des membres effectifs de l'Ordre : évalués, à la veille de la révolution française, à deux mille, il n'y en avait plus, vers le milieu du 19e siècle, que 150 environ. Les chevaliers et dames, autorisés à porter la croix de St-Jean comme affiliés « par dévotion », qui n'étaient jadis qu'un très petit nombre, augmentèrent par contre considérablement et formèrent dans la suite une très grande majorité, qui n'avait cependant aucune part au gouvernement de l'Ordre.

Depuis 1805, la charge de grand-maître resta vacante ; un lieutenant du grand-magistère remplissait ces fonctions. Une reconstitution de quelques prieurés de l'Ordre eut lieu lentement entre 1816 et 1839 par des princes reconnaissant la valeur d'une telle institution. L'Ordre

[1] [Thierry] Michel de Pierredon, *Histoire politique de l'Ordre ... depuis la chute de Malte jusqu'à nos jours*, Paris 1926, travail bien fait et intéressant bien que d'une extrême prudence dans l'appréciation de l'attitude des dirigeants de l'Ordre.

qui changea plusieurs fois de siège, ayant résidé de 1803 à 1826 à Catane, puis à Ferrare, pour se fixer, depuis 1834, à Rome, continua également à entretenir des représentations diplomatiques auprès de plusieurs cours. — Après le rétablissement de la dignité de grand-maître, en 1879, une activité plus vigoureuse put se faire jour. Si l'Ordre n'a plus de flotte ni d'armée, si les églises et autres bâtiments que le gouvernement italien lui a restitués, depuis 1928, à Rhodes, ne sont qu'une lointaine réminiscence de son règne de jadis, sa souveraineté internationalement reconnue existe encore de nos jours.

Si les chevaliers ne combattent plus comme ils l'ont fait pendant plus de cinq siècles, les armes à la main, les ennemis de la religion, l'Ordre est cependant resté fidèle à sa tâche primitive : les nombreux hôpitaux qu'il entretient, toute l'activité déployée pendant les dernières guerres où ses trains — et navires — hôpitaux qui arborent la croix blanche à huit pointes, ont sauvé la vie à des milliers de blessés, toutes ses œuvres d'assistance et de bienfaisance démontrent combien utile à l'humanité souffrante est encore aujourd'hui l'institut admirable fondé il y a 850 ans par le bienheureux Gérard, institut qui, groupant des membres de toutes les nations, forme la vraie représentation des valeurs morales d'une internationale de l'élite chrétienne.

Constitution et Organisation

L'Ordre de St-Jean de Jérusalem, dit aussi Ordre de Malte, est jusqu'ici le seul des Ordres religieux et militaires qui ait conformé ses statuts [1] aux exigences du droit canon en vigueur depuis 1918. Sa nouvelle constitution date de 1936 [2].

Le Grand-Maître. — A la tête de l'Ordre se trouve le grand-maître. Par concession des Empereurs Rodolphe II et Ferdinand II, il porte le titre princier, et le Pape Urbain VIII lui a confirmé le rang de

[1] *Codice del Sacro Militare Ordine Gerosolimitano, riordinato per comandamento del Sacro Generale Capitolo celebrato nell'anno 1776 sotto gli auspici di S. A. Em^ma^ il Gran Maestro Frà Emanuele de Rohan,* Malte 1782. — Sur l'ancienne organisation de l'Ordre, on consultera utilement René Aubert de Vertot, *Histoire des chevaliers hospitaliers de St-Jean de Jérusalem,* 4e éd., Paris 1755, vol. 5, p. 319 sq. (*Traité du gouvernement ancien & moderne de l'Ordre religieux & militaire de St-Jean de Jérusalem*) ; L. Héritte, *Essai sur l'Ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem et de son gouvernement civil et militaire à Malte au commencement du 18e siècle,* Paris 1912.

[2] *Costituzioni del Sovrano Militare Ordine Gerosolimitano..., conformate al Codice di Diritto canonico,* Rome 1936 (hors commerce).

cardinal. A la place des deux qualifications d'Altesse Sérénissime et d'Eminence, il fait usage maintenant de celle d'Altesse Eminentissime.

Mais dans ses actes officiels, il est dénommé : « par la grâce de Dieu, humble Maître de l'Hôpital sacré de St-Jean de Jérusalem et de l'Ordre militaire du St-Sépulcre de Notre-Seigneur, et custode des pauvres de Jésus-Christ ». Le titre du chef de l'Ordre se compose donc de trois parties : de la maîtrise de l'Hôpital de Jérusalem, de celle de l'Ordre du St-Sépulcre, et de la qualification de custode des pauvres du Christ.

La première et la troisième parties sont très anciennes et étaient attribuées déjà aux premiers chefs de l'Ordre. La seconde est une réminiscence de la réunion à l'Ordre de St-Jean, en 1489, des chanoines réguliers du St-Sépulcre.

L'élection du grand-maître, dont la dignité est à vie, se fait par les membres du Conseil ordinaire de l'Ordre, les grands-prieurs, le bailli de St-Sébastien de Rome et tous les baillis profès, en outre deux chevaliers profès députés par chaque grand-prieuré, et enfin ces baillis honoraires qui sont présidents des associations nationales des chevaliers dans les pays où des prieurés n'existent plus. On élit au scrutin secret et à la majorité des voix ; l'élection doit être approuvée par le St-Siège.

Le prince et grand-maître a le pouvoir suprême sur tous les membres de l'Ordre. Il jouit des honneurs des souverains.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, il est assisté par le Souverain Conseil ordinaire.

Le Conseil ordinaire. — Tandis que, anciennement, la législation suprême de l'Ordre émanait du Chapitre général, les constitutions nouvelles ne prévoient même pas sa réunion. Aujourd'hui, le gouvernement de l'Ordre se fait exclusivement par le grand-maître, assisté par le Souverain Conseil ordinaire. Celui-ci se compose d'un représentant de chaque grand-prieuré. Les fonctions de secrétaire du Conseil sont remplies par le chancelier de l'Ordre.

Le grand-magistère qui a, depuis 1834, son siège à Rome, dans l'ancien palais des ambassadeurs de l'Ordre près le St-Siège, est l'administration centrale et comprend des dignitaires d'un nombre variable. Actuellement, ce sont les suivants :

le Chancelier, qui a sous lui un secrétaire de la chancellerie ;

le Receveur du Commun Trésor avec, sous lui, un secrétaire et un vice-secrétaire ;

le Conservateur, dont dépendent le secrétaire de la Conservatorie conventuelle (caissier) et un ingénieur ;

le Commissaire de l'Eglise, cette dernière étant administrée, quant au spirituel, par le Prieur ;

le Cérémonier.

Les Grands-Prieurés. — Des huit Langues dont se composait jadis l'Ordre de St-Jean, il n'en reste aujourd'hui, de fait, que deux : celle d'Italie et celle d'Allemagne.

De la Langue d'Italie dépendent trois grands-prieurés : Rome, Lombardie et Venise, Deux-Siciles, qui comprennent, en outre, deux bailliages et 44 commanderies de patronat familial.

La Langue d'Allemagne ne possède plus que les grands-prieurés de Bohême et d'Autriche. Les conséquences de la seconde guerre mondiale sont encore inconnues en ce qui concerne leurs propriétés.

A la tête des grands-prieurés se trouvent des grands-prieurs, élus à vie par les chapitres composés par tous les profès du grand-prieuré. Ces derniers remplissent auprès d'eux, dans les affaires importantes, le même rôle que le Conseil ordinaire auprès du grand-maître. — L'élection des grands-prieurs doit être confirmée par le grand-maître et le Conseil ordinaire, qui peuvent, dans certains cas, procéder à la nomination de ces dignitaires. Le grand-prieur de Rome n'est pas l'objet d'une élection : il est toujours nommé par le Souverain Pontife, sur la proposition du grand-maître.

Les Associations. — Dans les pays où l'Ordre ne possède plus de propriétés suffisantes pour la formation de prieurés, les chevaliers, etc. forment des associations nationales qui s'appellent, dans la péninsule ibérique, assemblées. Ce sont actuellement les suivantes :

la rhénano-westphalienne (de 1857) ; la silésienne (1867) ; la britanique (1872) ; l'italienne (1877) ; l'espagnole (1885) ; la française (1891) ; la portugaise (1899) ; la hollandaise (1910) ; la polonaise (1927) ; la hongroise (1928) ; l'américaine (1928) ; la belge (1929) ; l'irlandaise (1932).

A la tête de chaque association ou assemblée se trouve un président, assisté par un conseil. Leurs statuts doivent être approuvés par le grand-magistère.

Outre les chevaliers et membres qui font partie d'une Langue ou association, il y en a encore un certain nombre, reçus « au sein de la Religion » (in gremio Religionis), qui dépendent directement du grand-magistère [1].

[1] Les membres suisses de l'Ordre sont aujourd'hui en général dans ce cas. — Sur l'organisation moderne de l'Ordre, on peut consulter *Il Sovrano Militare*

Les membres : catégories, grades et dignités [1]. — L'Ordre compte, du point de vue du droit canon, deux catégories de membres : les effectifs qui forment seuls la religion, et les honoraires qui, bien que numériquement en majorité, n'ont aucune part au gouvernement de l'Ordre en tant qu'institut religieux, mais participent à ses privilèges spirituels.

Les membres effectifs de l'Ordre sont les suivants : les chevaliers profès, les chevaliers de justice à vœux simples ; les chapelains conventuels, les chapelains d'obédience magistrale, les chapelains d'obédience, tous profès ; les donats de justice qui ne prononcent toutefois que des vœux d'obéissance. — Les chevaliers de justice qui sont encore novices ou mineurs et n'ont donc pas prononcé de vœux, ne sont pas encore membres effectifs.

Les membres honoraires ou affiliés sont : les chevaliers et dames d'honneur et de dévotion, les chevaliers magistraux et dames de grâce magistrale, les chapelains conventuels, d'obédience magistrale ou d'obédience honoraire, les trois classes de donats de dévotion, et les décorés de la croix « pour pieux mérites ».

Selon les conditions d'admission, les membres de l'Ordre se répartissent en deux groupes, ceux qui présentent des preuves nobiliaires et ceux qui n'en fournissent pas. Ceux qui sont admis sur preuves nobiliaires appartiennent à trois catégories :

a) Chevaliers de justice. Ils doivent justifier, selon les grands-prieurés ou associations dont ils font partie, de 16 quartiers de noblesse pour la Langue d'Allemagne, ou de 4 d'une ancienneté de 200 ans pour celle d'Italie. On admet aussi des chevaliers mineurs. — Après une année de noviciat, qu'il ne peut commencer qu'à l'âge de 16 ans, le chevalier doit renouveler annuellement ses vœux pendant au moins dix ans avant d'être admis à la profession solennelle. Pour les chevaliers âgés de plus de 41 ans, ce temps peut être réduit de moitié. — Les vœux obligent à la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. — Les profès seuls peuvent jouir des bénéfices et dignités de l'Ordre : commanderies ou prieurés. La dignité de bailli est purement titulaire. — Certaines

Ordine Gerosolimitano..., Rome 1932 (publication officielle du Grand-Magistère), p. 71 sq. (*L'organizzazione presente dell'Ordine.*)

[1] ELIZÉ DE MONTAGNAC, *L'ordonnance des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, Paris 1893 ; [THIERRY] MICHEL DE PIERREDON, *L'Ordre souverain et militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem..., son histoire, son organisation, ses insignes et ses costumes*, Paris 1925.

commanderies sont réservées aux chapelains de l'Ordre qui ne sont toutefois pas tenus de présenter des preuves nobiliaires.

b) Chevaliers et dames d'honneur et de dévotion : les chevaliers ont à justifier également de quartiers de noblesse selon les conditions d'admission des différents prieurés ou associations. Ils peuvent être promus à la dignité de bailli et grand'croix d'honneur. Les dames décorées de la croix ou grand'croix d'honneur, en général épouses de chevaliers, sont toujours nommées par le grand-maître de son propre mouvement. — A cette catégorie appartiennent aussi les usufruitiers des commanderies patronales qui se transmettent dans certaines familles selon les conditions de leur fondation.

c) Chevaliers magistraux : ne pouvant pas justifier de tous les quartiers nécessaires pour la catégorie précédente, ils peuvent présenter des preuves incomplètes : une noblesse d'au moins 200 ans dans l'ascendance paternelle directe est exigée en principe. La grand'croix magistrale peut leur être conférée.

Outre quelques baillis et chevaliers honoraires nommés pour des raisons particulières par le grand-maître de son propre mouvement avec l'approbation du Conseil ordinaire, les membres suivants de l'Ordre ne fournissent pas de preuves nobiliaires :

a) les chevaliers magistraux qui sont nommés par le grand-maître de son propre mouvement, ce qui est également le cas pour les dames de grâce magistrale. La grand'croix magistrale se confère également à ces chevaliers ;

b) les chapelains de toutes les catégories ;

c) les donats de toutes les catégories. Dans quelques associations qui exigent des preuves nobiliaires particulièrement étendues pour les autres catégories, les donats de la 1re classe devaient justifier, encore récemment, de la noblesse paternelle.

L'activité hospitalière et charitable [1]

Le but principal que se proposait l'Ordre de St-Jean, celui qui a toujours été atteint, était l'assistance des déshérités et le soin des malades. Aucune de ces deux tâches ne fut négligée durant les incessantes entreprises contre les infidèles. Déjà à Jérusalem au 12e siècle,

[1] HANS-KARL VON ZWEHL, *Über die Charitas im Johanniter-Malteser-Orden seit seiner Gründung*, Essen s. d. (1929).

les chevaliers desservaient un grand hôpital, capable, relatent les témoins de l'époque, de recevoir près de 2000 malades ou blessés. Après la chute de Jérusalem, l'Ordre entretint aussi un établissement hospitalier à St-Jean d'Acre.

Le plus connu, cependant, de ces hôpitaux est celui de Rhodes, qui est encore aujourd'hui un des monuments marquants de cette île. Ce joyau de l'architecture gothique, actuellement transformé en musée, avait succédé à une ancienne construction devenue très vite insuffisante. Cet édifice, qui avait subi les injures de la soldatesque turque qui l'utilisa comme caserne, fut restauré magnifiquement par les soins du gouvernement italien. Malheureusement, on n'a pu lui restituer sa splendide porte en bois de cèdre, sculptée en caissons, qu'on peut voir au musée des croisades à Versailles.

Plus grande encore fut l'activité hospitalière lorsque l'Ordre fut installé à Malte. Son hôpital du Borgo, appelé « infirmerie », comme déjà à Rhodes, devint rapidement un bâtiment considérable. Après 1565, le grand-maître Jean de la Valette fit construire une nouvelle cité dans laquelle ne tarda pas à s'élever un immense bâtiment qui pouvait recevoir 300 malades environ. Ayant servi encore d'hôpital militaire pendant la première guerre mondiale, on y a installé la direction et une caserne de la police. Ni l'or ni l'argent ne furent ménagés et les chevaliers purent s'enorgueillir — si c'était une vertu — de servir les malades dans des couverts et des coupes de métaux précieux. Il est encore relaté qu'à l'hôpital de La Valette éclatait partout une sobre richesse, que ce soit dans le mobilier ou dans les spacieuses salles aux lits à baldaquins. Au 18e siècle, il y avait trois médecins-chefs à la tête de l'hôpital, trois chirurgiens et de nombreux assistants. Les autres hôpitaux de l'île étaient fournis en médicaments par une pharmacie principale attachée à l'Infirmerie. On estime à 250 000 fr. or environ la somme qui était annuellement dépensée pour les frais d'entretien des hôpitaux et l'assistance aux pauvres.

Le grand-maître Emmanuel Pinto fonda une université, en 1769, qui était dotée de chaires d'anatomie et de médecine. Car l'Ordre, avec son organisation et sa technique hospitalière si perfectionnées, a toujours largement contribué au progrès de la science médicale. En 1674 déjà, le grand-maître Nicolas Cotoner avait fondé à l'Hôpital de l'Ordre à Malte, une école d'anatomie, de médecine et de chirurgie. Le grand-maître Marc-Antoine Zondadari permit la dissection des cadavres, et le grand-maître Antoine Manoël de Vilhena chargea le chirurgien Henin

de donner des cours publics d'anatomie au même Hôpital. — Le service médical sur les navires de la Religion nécessita également une organisation parfaite, et l'Ordre fit instruire, à ses frais, de jeunes pharmaciens et chirurgiens. — Mentionnons que le premier titulaire de la chaire d'ophtalmologie à l'université de Vienne, fondée en 1765, avait reçu sa formation médicale à Malte.

L'Ordre n'avait cependant pas limité son activité hospitalière à son siège central. Car partout, sur ses propriétés qu'il devait aux nombreuses donations qui lui parvinrent pendant les premiers siècles de son existence, surgirent, surtout le long des grandes routes qui menaient vers les ports de la Méditerranée, des hôpitaux, hospices, dans lesquels les pèlerins et les voyageurs besogneux trouvaient, selon la Règle de l'Ordre, accueil et réconfort comme les malades qui y étaient soignés. Le nombre de ces hospices était alors si considérable qu'on les a évalués, seulement pour la France et l'Italie, à une centaine. Ils permirent d'acheminer vers la Palestine, pendant presque deux siècles, non seulement une foule innombrable de pieux pèlerins, mais aussi de nouveaux contingents de volontaires pour les armées chrétiennes qui défendirent la Terre Sainte.

En outre, par les prédications de leurs chapelains et la propagande de leurs envoyés, les Hospitaliers remplirent en même temps une fonction religieuse et civile de la plus haute importance en contribuant à tenir éveillée dans le monde occidental l'attention sur les problèmes de l'Orient et en particulier sur la Palestine menacée par les Musulmans. De telle sorte que, même indirectement, l'aide apportée par l'Ordre aux croisades était considérable.

Plus tard, après l'insuccès des dernières expéditions, la chute du royaume de Jérusalem et la perte de la Palestine, les pèlerinages diminuèrent évidemment beaucoup, une bonne partie des hospices, devenus superflus, furent ou transformés entièrement en hôpitaux ou adaptés à d'autres besoins de l'Ordre dans ses différents établissements, appelés préceptories ou commanderies. Ces dernières avaient, en effet, une importance toute particulière. Non seulement leurs contributions régulières, qui s'élevaient en général à un quart du rendement, étaient indispensables à l'Ordre pour l'entretien des fortifications, des ports, de la flotte et de l'armée qui assumèrent, très souvent à eux seuls, sans interruption pendant cinq siècles, la défense des chrétiens dans la Méditerranée, assurant en même temps la sécurité du commerce maritime ; mais les commanderies étaient également des centres de ralliement

pour les recrues qui rajeunirent les rangs des chevaliers, et une partie de leurs revenus servit à fournir des pensions aux membres de l'Ordre qui avaient accompli leur service guerrier sur les galères selon les prescriptions des statuts.

Mais comme ces statuts étaient à l'origine ceux d'un Ordre exclusivement hospitalier, les chevaliers rendirent toujours d'éminents services dans le domaine de l'assistance aux pauvres. Jour par jour, l'Aumônier, assisté par des frères servants, faisait des distributions de pain, de vêtements, etc. On avait également l'habitude de donner des subsides en espèces aux pauvres qui projetaient de se marier, comme aux veuves et orphelins. Les enfants abandonnés étaient élevés aux frais du Couvent, les garçons dirigés vers des professions utiles, les filles ou convenablement mariées ou employées dans l'Infirmerie.

Car les Statuts n'avaient pas appelé en vain les pauvres « nos seigneurs », et c'est dans cet esprit de charité « pour l'amour de Dieu » que fut créée, en 1593, une congrégation spéciale pour le secours aux mendiants et aux pauvres, comme fut institué, plus tard, un fonds pour la rédemption de captifs, maltais et autres, tombés entre les mains des infidèles.

La perte de Malte et les énormes dommages que subit l'Ordre à la même époque, entraînèrent naturellement une telle diminution de ses revenus, estimés, avant la révolution française, à 5-6 millions de francs or, que, pendant quelques années, il se vit dans l'impossibilité d'exercer l'hospitalité prêchée par sa Règle. L'installation d'un hôpital à Ferrare, où le Conseil avait loué un palais avec trois maisons avoisinantes, ne put se faire, et c'est seulement après son transfert à Rome qu'il assuma la direction et l'entretien d'un hôpital de 500 lits qui, malheureusement, fut incendié quelques années plus tard.

A Naples, l'Ordre eut, de 1850 à 1910, l'Hôpital des SS-Bernard et Marguerite, où furent soignés de nombreux blessés de la guerre d'Afrique de 1896 et du tremblement de terre de Messine en 1908. Actuellement, le grand-prieuré entretient à l'Hôpital des Incurables une division chirurgicale d'une soixantaine de lits, munie des appareils scientifiques les plus modernes. Le grand-prieuré dispose également dans d'autres hôpitaux d'une soixantaine de lits offerts gratuitement à des malades pauvres. Au siège du prieuré se trouve une policlinique avec onze divisions (pédiatrie, chirurgie, radiologie, odontologie, etc.).

A Milan fonctionna, de 1862 à 1883, un hôpital de l'Ordre sous l'invocation de N.-D. de Lorette. En 1887, on inaugura dans la même

ville un hôpital pour enfants qui soigna, pendant son existence, en moyenne, 62 malades par an.

L'hospice pour enfants, ouvert en 1910 à Maggianico (province de Lecce), a été remplacé, en 1937, par l'Institut orthophrénique, inauguré à Naples dans une villa donnée par le duc Ernest del Balzo, bailli d'honneur de l'Ordre.

Le grand-prieuré de Bohême ouvrit, en 1866, un hôpital à Kirling, près de Vienne, qui rendit de grands services spécialement pendant les guerres de 1866, 1878 et 1885. Avec l'aide d'un chevalier de justice de l'Ordre, le comte Gustave-Bernard Caboga-Cerva, le grand-prieuré acquit, en 1869, sur la colline de Tantur, près de Bethléem et sur la route qui conduit à Jérusalem, à la place même qui lui avait été donnée en 1110, par le roi Baudouin de Jérusalem, un terrain où fut ouvert, en 1876, un hôpital d'une vingtaine de lits. Actuellement, il dépend de l'association italienne et sert d'établissement d'éducation pour enfants et de maison de convalescence.

L'association rhénano-westphalienne possède des hôpitaux à Flensbourg, Hoevel et Bonn. Un quatrième hôpital, à Raekelwitz, en Saxe, doit probablement être considéré comme perdu.

C'est, semble-t-il, également le cas pour les hôpitaux de l'association silésienne à Trebnitz, Breslau, Schurgast, Friedland et Schweidnitz, ainsi que pour le sanatorium de Rychtal qu'elle avait cédé, après la première guerre mondiale, à l'association polonaise ; cette dernière avait entretenu aussi des lits aux hôpitaux de Rybnik et d'Olyka.

L'association britannique s'occupe de l'Hôpital de St-Jean et de Ste-Elisabeth à Londres ainsi que de la léproserie de Nyenga, en Ouganda.

L'association française entretient, à Paris, un dispensaire.

L'association belge a assumé le patronat de la clinique de Saint-Etienne, avec 80 lits, à Bruxelles, tandis que celle de Hollande a quelques lits de fondation dans quatre hôpitaux différents.

Les contributions versées par les chevaliers magistraux aux Etats-Unis d'Amérique servent à l'entretien d'une salle à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, à Rome, sous la surveillance directe du grand-magistère.

Ce dernier a fondé à Rome, en 1926, un hospice pour des orphelines arméniennes, et il a inauguré en 1928, dans le palais magistral de l'Ordre, une policlinique organisée d'après toutes les exigences de l'art médical. Il s'y trouve également un centre sanitaire pour la lutte contre le cancer.

A l'Hôpital de St-Jacques à Rome, le grand-magistère entretient des salles dans la division chirurgicale pour des malades des deux sexes. On y a attaché la division pour l'entraînement pratique des étudiants de l'Ecole de médecine et chirurgie d'urgence pour missionnaires, dont les cours ont été inaugurés par le grand-maître actuel à la suite de la fondation, en 1934, de l'association missionnaire de l'Ordre.

Le grand-magistère a établi un hospice pour enfants dans la propriété que Don Camille Cusani-Visconti, chevalier d'honneur de l'Ordre, a léguée, en 1936, à Chignolo-Po, dans la province de Pavie. — Il s'occupe enfin, depuis 1937, d'une maison pour la cure gratuite que peuvent faire chaque année 48 malades, aux thermes de Chianciano.

Il faut considérer par contre comme probablement perdu le magnifique Institut Augustin Chigi pour l'étude et la cure de la lèpre qui était en construction à Selaclacà, à 60 km. d'Adoua, à une altitude de plus de 2000 mètres. Le grand-magistère y avait investi des millions de lires.

Outre ces œuvres de caractère permanent, l'Ordre voua ses soins à des activités de caractère temporaire où il a pu rendre des services de la plus grande importance.

Ainsi l'association italienne dirigea, en hiver 1911-12, un navire-hôpital, qui ramena des ports de la Libye 1162 blessés.

Au commencement de 1915, après le tremblement de terre d'Avezzano, la même association put accueillir, au palais magistral à Rome, environ 500 sinistrés.

Mais l'activité la plus importante fut déployée, par les différentes associations de l'Ordre, pendant la première guerre mondiale. — Le grand-prieuré de Bohême et Autriche mobilisa 8 trains-hôpitaux qui effectuèrent 1351 voyages, transportant près de 400 000 blessés. Il fonda cinq groupes de chirurgiens et d'infirmiers de campagne, quatre hôpitaux et quatre maisons de convalescence. — L'association italienne mobilisa quatre trains-hôpitaux qui transportèrent 148 000 blessés. Elle entretint des postes de secours et un hôpital de guerre. — Le train-hôpital de l'association rhénano-westphalienne transporta à lui seul près de 25 000 blessés et malades. L'association avait institué 24 lazarets qui accueillirent 35 000 hommes. — L'association silésienne assura le fonctionnement, en plus de ses six hôpitaux, de trois lazarets au front et de 44 de réserve. Son train-hôpital transporta plus de 20 000 blessés. — L'association anglaise accueillit 3700 blessés dans son hôpital qui existe depuis 1856. — L'association française entretint

un hôpital de guerre où 1250 blessés furent soignés. — Voilà des chiffres éloquents qui expliquent que l'Ordre souverain de St-Jean ait été représenté, en juillet 1929, à la conférence diplomatique de Genève pour la protection des blessés et des malades des forces armées en campagne, par un ministre plénipotentiaire, le chevalier H. B. de Fischer de Reichenbach, plus tard bailli et grand'croix d'honneur.

En 1923, l'Ordre reçut par le gouvernement italien la charge de s'occuper de la distribution de la somme de 10 000 000 de lires en faveur des réfugiés de l'Asie Mineure. Une mission, présidée par le bailli Chigi, le grand-maître actuel, parcourut la Grèce et le Levant où elle put sauver la vie à bien des personnes.

Pendant la dernière guerre, l'activité de l'Ordre fut fortement entravée par les nazis, ennemis jurés du christianisme, qui avaient procédé à de grandes confiscations à partir de 1938 déjà, de sorte qu'au moment où éclatèrent les hostilités, les organisations de la Langue d'Allemagne se virent privées de tous leurs trains-hôpitaux. — Les informations accessibles sur l'activité des différents groupements pendant la guerre sont encore très incomplètes [1]. — L'association polonaise a pu soigner dans un hôpital de Varsovie plus de 2000 blessés et malades jusqu'à la fin 1941, dans des conditions particulièrement difficiles, les nazis ayant empêché même le voyage d'un chevalier italien apportant des médicaments au nom du grand-maître. — L'association belge avait aménagé, pendant la courte durée de la guerre en 1940, un hôpital auxiliaire militaire de 65 lits qui soigna plus de 200 blessés. Pendant trois ans, l'association a entretenu, au château d'Haversin, appartenant au comte Robert Christyn de Ribaucourt, chevalier d'honneur de l'Ordre, un home où plus de 400 enfants débiles, choisis dans la classe ouvrière, ont été logés, nourris, vêtus et instruits. Plusieurs, qui ne l'étaient pas, y ont été baptisés. Un enfant juif, découvert parmi eux par les nazis, y a été tué devant ses camarades. Cette belle œuvre a été mise sur pied avec l'aide de l'évêque de Namur, Mgr Charue. En outre, l'association s'est attachée pendant toute la guerre à secourir les victimes de l'occupation nazie : les dons en argent recueillis dans

[1] Jusqu'au commencement de 1943, on trouve des renseignements sur l'activité de l'Ordre, dans sa revue qui avait paru depuis 1937. Nous nous sommes adressé au chancelier de l'Ordre et aux secrétaires de ses différentes associations pour pouvoir compléter nos informations : nous n'en avons reçu que fort peu de réponses, spécialement de Rome, où l'on se montre peu empressé à donner des renseignements.

ce but parmi ses membres, dépassent plusieurs centaines de mille francs belges. — L'hôpital installé à la même époque par l'association française, au château de Dulamon, près de Bordeaux, ne put entrer en activité à cause d'une réquisition des locaux par l'amirauté française. — L'association hongroise, qui entretenait des fondations de lits dans quatre hôpitaux, a apporté, jusqu'à l'invasion du pays en 1944, du secours aux réfugiés polonais en Hongrie. — Mais c'est surtout l'association italienne qui, restée en possession de ses trains-hôpitaux, les envoya, jusqu'à la fin de 1942, à 42 reprises, aux différents fronts d'où ils ramenèrent près de 13 000 blessés. Elle entretint, en outre, un hôpital de guerre à Rome dans lequel le corps nouvellement fondé des infirmières volontaires de l'Ordre rendit de grands services.

Liste des grands-maîtres de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem [1]

1.	Gérard	vers 1100 – 3 sept. 1120
2.	Raymond du Puy	(1125) – (1158)
3.	Auger de Balben	(1160) – (1162)
4.	Arnaud de Comps	
5.	Gilbert d'Assailly	(1163) – 1170
6.	Caste de Murols	vers 1170 – 1172
7.	Jobert	(1173) – 1177
8.	Roger des Moulins	1177 – 1er mai 1187
9.	Armengaud d'Asp	(1188) – 1190
10.	Garnier de Naplouse	1190 – (probabl.) 31 août 1192
11.	Geoffroy de Donjon	(1193) – (1202)
12.	Alphonse de Portugal	1203 – 1206
13.	Geoffroy le Rat	1206 – 1207
14.	Garin de Montaigu	1207 – 1227
15.	Bertrand de Thessy	(1230)
16.	Guérin	(1231) – 1236
17.	Bertrand de Comps	1236 – (1239)
18.	Pierre de Vieille-Bride	(1240) – (1241)
19.	Guillaume de Châteauneuf	(1243) – 1258
20.	Hugues Revel	1258 – 1277
21.	Nicolas Lorgne	1277 – (1283)
22.	Jean de Villiers	(1285) – (1293)
23.	Eudes des Pins	(1294) – 1296
24.	Guillaume de Villaret	1296 – (1304)
25.	Foulques de Villaret	(1305) – 1319 († 1er sept. 1327)
26.	Hélion de Villeneuve	1319 – 27 mai 1346
27.	Dieudonné de Gozon	1346 – 7 déc. 1353

[1] Cette liste est tirée des ouvrages de DELAVILLE, ROSSI, MIÈGE que nous avons cités. On trouvera des détails sur les lieutenants du grand-magistère dans une série d'articles de LOUIS RANGONI-MACHIAVELLI, *I luogotenenti del secolo XIX*, parus dans la revue de l'Ordre, 1938, N° 4, p. 25 sq., jusqu'en 1939, N° 1, p. 17.

28. Pierre de Corneillan		1353 –	24 août	1355
29. Roger des Pins		1355 –	28 mai	1365
30. Raymond Bérenger		1365 –	nov.	1374
31. Robert de Juilliac		1374 –	29 juin	1376
32. Jean Fernández de Hérédia		1376 –	mars	1396
33. Richard Caracciolo		1383 –	10 mai	1395
34. Philibert de Naillac		1396 –	juin	1421
35. Antoine Fluvian		1421 –	25 oct.	1437
36. Jean de Lastic	6 nov.	1437 –	19 mai	1454
37. Jacques de Milly	1er juin	1454 –	17 août	1461
38. Pierre-Raymond Zacosta	24 août	1461 –	11 févr.	1467
39. Jean-Baptiste des Ursins	4 mars	1467 –	8 juin	1476
40. Pierre d'Aubusson		1476 –	30 juillet	1503
41. Emery d'Amboise		1503 –	13 nov.	1512
42. Guy de Blanchefort	22 nov.	1512 –	24 nov.	1513
43. Fabrice del Carretto	15 déc.	1513 –	10 janv.	1521
44. Philippe de Villiers de l'Isle-Adam	22 janv.	1521 –	21 août	1534
45. Pierre du Pont	26 août	1534 –	17 nov.	1535
46. Didier de St-Jaille	29 nov.	1535 –	26 sept.	1536
47. Jean d'Homédès	20 oct.	1536 –	6 sept.	1553
48. Claude de la Sangle	11 sept.	1553 –	18 août	1557
49. Jean de la Valette-Parisot	21 août	1557 –	21 août	1568
50. Pierre Guidalotti del Monte	23 août	1568 –	24 janv.	1572
51. Jean l'Evêque de la Cassière	30 janv.	1572 –	21 déc.	1581
52. Hugues de Loubens de Verdalle	12 janv.	1582 –	4 mai	1595
53. Martin Garcès	8 mai	1595 –	7 févr.	1601
54. Alof de Wignacourt	10 févr.	1601 –	14 sept.	1622
55. Ludovic Méndez de Vasconcellos	17 sept.	1622 –	7 mars	1623
56. Antoine de Paule	10 mars	1623 –	9 juin	1636
57. Jean-Paul Lascaris de Castellar	12 juin	1636 –	14 août	1657
58. Martin de Redín	17 août	1657 –	5 févr.	1660
59. Annet de Clermont-Chattes-Gessan	9 févr.	1660 –	2 juin	1660
60. Raphaël Cotoner	5 juin	1660 –	20 oct.	1663
61. Nicolas Cotoner	23 oct.	1663 –	29 avril	1680
62. Grégoire Caraffa	2 mai	1680 –	21 juillet	1690
63. Adrien de Wignacourt	24 juillet	1690 –	4 févr.	1697
64. Raymond Perellós	7 févr.	1697 –	10 janv.	1720
65. Marc-Antoine Zondadari	23 janv.	1720 –	16 juin	1722
66. Antoine Manoël de Vilhena	19 juin	1722 –	12 déc.	1736
67. Raymond Despuig	16 déc.	1736 –	15 janv.	1741
68. Emmanuel Pinto	18 janv.	1741 –	24 janv.	1773
69. François Jiménez de Tejada	28 janv.	1773 –	9 nov.	1775
70. Emmanuel de Rohan	12 nov.	1775 –	13 juillet	1797
71. Ferdinand de Hompesch	16 juillet	1797 –	6 juillet	1799
			(† 12 mai 1805)	
72. Paul de Russie	24 nov.	1798 –	24 mars	1801
73. Jean Tommasi	9 févr.	1803 –	13 juin	1805

Lieutenants du grand-magistère :

a) Innico-Marie Guevara-Suardo	15 juin	1805 –	25 avril	1814
b) André di Giovanni	26 avril	1814 –	10 juin	1821
c) Antoine Busca	11 juin	1821 –	19 mai	1834

d) Charles Candida		23 mai	1834 –	10 juillet	1845
e) Philippe de Colloredo		15 sept.	1845 –	9 oct.	1864
f) Alexandre Borgia		27 févr.	1865 –	13 janv.	1872
g) Jean-Baptiste Ceschi		12 févr.	1872 –	29 mars	1879
74. Jean-Baptiste Ceschi a Santa Croce		29 mars	1879 –	24 janv.	1905
75. Galéas de Thun et Hohenstein		6 mars	1905 –	26 mars	1931
76. Ludovic Chigi-Albani	depuis	30 mai	1931		

(A suivre.)